

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du mercredi 04 octobre 2023, présidée par Monsieur Thomas Von Gunten.

Le Conseil intercommunal EMB,

vu le préavis 05/2023 : budget de fonctionnement 2024 ;

après audition du rapport de la commission de gestion chargée de son étude, considérant que cet objet a bien été porté à l'ordre du jour,

décide

d'accepter le budget de fonctionnement 2024 tel que présenté.

Ainsi délibéré en séance du quatre octobre deux mille vingt-trois.

Le Président,

Thomas VON GUNTEN

EMB

EPURATION MOYENNE BROYE

- Lucens -

La Secrétaire,

Catherine PONCELET